

**EXAMEN TAXI / VTC – Département de Loire-Atlantique****Session RATTRAPAGE ADMISSION TAXI – 20 AVRIL 2026**

Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire ne publie plus vos données personnelles. Vous êtes, de ce fait, identifié(e) grâce à votre n° d'inscription attribué par la plateforme **EXAMEN T3P** lors de votre inscription.

**« EN AUCUN CAS, IL NE PEUT Y AVOIR D'ERREUR DANS L'ORDRE DES CHIFFRES »**

Numéro de dossier	Type	Décision
39601PE1	TAXI	ADMIS
39507PE2	TAXI	NON ADMIS
41479PE1	TAXI	ADMISE
61746PE1	TAXI	ADMIS

Numéro de dossier	Type	Décision
39897PE1	TAXI	ADMIS
40915PE2	TAXI	NON ADMIS
39941PE2	TAXI	NON ADMIS

A Sainte Lucè sur Loire, le 7 mai 2026  
Le Président de la Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat de Niveau Départemental  
Loire-Atlantique



Frédéric BRANGEON